

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département du Bas-Rhin

**MAIRIE**

DE

**HENGWILLER**

67440 MARMOUTIER

**☎ 03.88.70.62.28**

**www.hengwiller.fr**

**mairie.hengwiller@orange.fr**

Séance du Conseil Municipal du 25 février 2025

Sous la présidence de M. le Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Quorum : 6

Date de convocation : 11 février 2025

Nombre de conseillers présents : 10

Étaient présents : KIEFFER Christophe – BURGER Patrick – OERTEL Christian – FRENKEL Jean-Louis – BIANCHI Nathalie – ANDRES Aurore – HEIM Raphaël – FRITZ Julien – DIETRICH Nathalie

Absent excusé : Christian UHLMANN

M. Christian UHLMANN a donné procuration à M. Patrick BURGER.

Nombre de votants : 11 dont 1 vote par procuration

Assistait en outre à la séance Mme Doria-Judith HALLER, en qualité de secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire décide d'ajouter le point 2025-01-14 – Achat de nouvelles parcelles dans la commune ainsi que le point 2025-01-15 – Participation communale et dotation exceptionnelle pour le SIVU du Tannenwald.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de la séance du 10 décembre 2024
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Poste d'agent communal: suivi du processus de recrutement
- 4) Lieu de célébration du mariage BLAES / MILLEMANN
- 5) Régularisation des charges liées aux logements communaux
- 6) Travaux concernant le fossé situé sur le terrain de la salle des fêtes
- 7) Demande de subvention afin de stériliser les chats errants
- 8) Demande de subvention ABRAPA
- 9) Participation financière aux frais de scolarité des élèves scolarisés en classe bilingue
- 10) Financement obligatoire de la prévoyance des agents de la commune
- 11) Orientations budgétaires 2025

- 12) Activité gym douce
- 13) Communications et divers
- 14) Achat de nouvelles parcelles dans la commune
- 15) Participation communale et dotation exceptionnelle pour le SIVU du Tannenwald

#### **2025-01-01 – Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

#### **2025-01-02 – Désignation du Secrétaire de Séance**

M.BURGER Patrick est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

#### **2025-01-03 – Poste d'agent communal : suivi du processus de recrutement**

Le Maire rappelle que le poste d'agent communal, à hauteur de 8h/semaine, n'a toujours pas été pourvu. De ce fait, avec l'accord de ce dernier, l'actuel agent en poste poursuit son activité pour le moment.

La diffusion de la vacance de poste sur le site du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale, sous le numéro 067241022001745, est quant à elle renouvelée.

#### **2025-01-04 – Lieu de célébration du mariage BLAES / MILLEMANN**

Le 4 janvier 2025, Mme BLAES Nadège et Mr MILLEMANN Laurent ont transmis par écrit à Mr le Maire leur désir de célébrer leur mariage civil le 23 août prochain non pas à la mairie mais dans la salle communale. En effet, environ 130 convives sont attendus à cette célébration. La salle du conseil ne permettant pas d'accueillir autant de convives, Monsieur le Maire, pour des raisons de sécurité, a fait une demande à Mme la Procureure de la République allant dans ce sens le 14 janvier 2025.

A ce jour, la commune n'a eu aucun retour. Le délai de 2 mois permettant à Mme la Procureure de répondre court jusqu'au 14 mars 2025. Passé ce délai, la demande sera considérée comme acceptée.

#### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, après délibérations et pour des raisons de sécurité, autorise le Maire à célébrer le mariage civil de Mme BLAES et de Mr MILLEMANN le 23 août 2025 dans la salle communale.

## **2025-01-05 – Régularisation des charges liées aux logements communaux**

Le relevé des charges 2024 concernant les factures d'eau et de fioul ont permis de dresser l'état suivant :

- Concernant le logement au-dessus de l'école : la part locataire est de 1489,28€. Or, 1 840€ de charges ont été payées d'avance sur l'année 2024. La régularisation met donc en évidence un remboursement à hauteur de 350,72€. Le montant mensuel des charges payé par les locataires est régularisé à partir du loyer de mars afin de correspondre au plus proche aux frais de consommation réels. Celui-ci passe de 150€ à 130€.
- Concernant le logement au-dessus de la mairie : la part locataire est de 338,46€ (consommation d'eau uniquement car les locataires chauffent avec des pellets). Or, 360€ de charges ont été payées d'avance sur l'année 2024. La régularisation met donc en évidence un remboursement à hauteur de 21,54€. Les charges actuellement payées mensuellement par les locataires sont de 30€/mois. Ce montant reste inchangé.

## **2025-01-06 – Travaux concernant le fossé situé sur le terrain de la salle des fêtes**

Ce point ayant déjà été évoqué lors du conseil municipal du 17 octobre 2024, M. le Maire a demandé plusieurs devis afin de procéder au busage du fossé situé sur le terrain de la salle des fêtes. Les conseillers ont pu en prendre connaissance en amont de la séance et une nouvelle présentation est faite lors du conseil.

<b>Entreprise</b>	<b>Montant du devis</b>
HD CONSTRUCTION	39 480€
DIEBOLT Travaux Publics	43 484,10€
ARTERE Construction & Travaux Publics	87 756€

Il rappelle aux conseillers que les demandes de subvention auprès de la CEA doivent se faire impérativement avant le mois de septembre. Il rappelle également que le busage se fera sous deux conditions uniquement : que la majorité des conseillers soient pour le busage du fossé, et que le projet soit subventionné, notamment par la CEA.

Lors des discussions, plusieurs points sont soulevés par les membres du conseil, à savoir l'entretien du fossé mais aussi l'aspect sécuritaire et esthétique de celui-ci.

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, après délibérations, décide par 6 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions d'initier les demandes de subvention afin de pouvoir par la suite procéder au busage du fossé et ainsi l'inscrire au budget 2025.

### **2025-01-07 – Demande de subvention afin de stériliser les chats errants**

Mme Karin KELLER, par le biais d'un courrier adressé au conseil municipal, a fait une demande de subvention afin de pouvoir continuer sa campagne de stérilisation de chats errants dans la commune. Sa mission se fait en partenariat avec l'association CAT MON DOUX.

#### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité de procéder au paiement d'une subvention de 300€ pour la stérilisation des chats errants dans la commune. Le conseil municipal autorise le Maire à procéder au virement de cette somme à l'association CAT MON DOUX. Ce coût sera inscrit au budget de la commune, au compte 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes, droit privé ».

### **2025-01-08 – Demande de subvention ABRAPA**

Une demande de subvention relative au financement du service de portage de repas à domicile a été faite par l'ABRAPA.

Les conseillers ne souhaitent pas donner suite à cette demande.

### **2025-01-09 – Participation financière aux frais de scolarité des élèves scolarisés en classe bilingue**

L'association « A B C M Zweisprachigkeit », dont les écoles permettent un enseignement français-langue régionale, ont fait une demande de subvention en date du 8 novembre 2024, suite à l'inscription d'une élève de la commune.

Les conseillers souhaitent avoir des informations complémentaires avant de prendre une décision. Ce point est reporté à la prochaine séance.

### **2025-01-10 – Financement obligatoire de la prévoyance des agents de la commune**

Le Maire rappelle les obligations de la commune envers ses agents concernant le financement de la prévoyance d'après la circulaire PSC 2025-2026 en date du 20 novembre 2024 provenant du centre de gestion 67 :

« A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la participation des collectivités territoriales et établissements publics au financement de la prévoyance de leurs agents est obligatoire. L'employeur public devra participer au financement des garanties de prévoyance à hauteur de 7 € par mois et par agent, dans le cadre d'une convention de participation ou d'un contrat labellisé.

L'adhésion de l'agent est facultative. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avait décidé D'ADHÉRER à la convention de participation Prévoyance aux conditions énoncées ci-dessus.

Cependant, le CST (Conseil Social Territorial) a depuis transmis un avis défavorable, et ce avant la publication officielle de ce procès-verbal. Le CST considère que la participation de la commune à la prévoyance des agents communaux est trop faible. Le CST ayant donné cet avis à l'unanimité, il doit se réunir à nouveau à ce sujet dans trente jours au plus tard, conformément à la législation.

C'est pourquoi ce point 10 devra donc faire l'objet d'une nouvelle délibération lors d'un prochain conseil après réception de l'avis définitif du CST.

### **2025-01-11 – Orientations budgétaires 2025**

- **Embellissement du Jardin du souvenir, dans le cimetière du village :**

Deux devis ont été proposés par l'ATELIER DU PAYSAGE :

<u>Version 1</u> avec la mise en place <b>d'un bac inversé corten</b> pour la création du puit du souvenir	2 265,85€
<u>Version 2</u> avec la création d'un <b>muret en pierre naturelle</b> pour le puit du souvenir	2 877,13€

- **Rehausse de la grille d'évacuation devant la maison située au 33 rue du schneeberg afin de permettre à ses habitants de créer une nouvelle entrée via un petit portillon**

Le devis proposé par l'ATELIER DU PAYSAGE s'élève à **731,10€**.

- **Dépose et repose de couvertines en grès des Vosges afin de remettre en état le muret situé dans la cour louée avec l'appartement au 2 rue de l'école**

Le devis proposé par WABARTHA BTP s'élève à **840€**.

- **Sécurisation de la voirie afin de limiter la vitesse, comme par exemple à l'entrée du village venant de Reinhardsmunster**

Plusieurs éventualités sont évoquées :

- Mise en place d'une chicane
- Abaissement de la limitation de vitesse à 40km/h dans toute l'agglomération
- Mise en place d'un radar pédagogique

- **Aménagement de l'aire de jeux**

- Ajout d'arbustes
- Mise en place d'une table

Ces orientations budgétaires seront rediscutées lors du prochain conseil municipal afin de valider ou non les différentes actions proposées.

### **2025-01-12 – Activité gym douce**

M. François ARNOULD, éducateur sportif, intervenant dans plusieurs associations locales dans le domaine de la gym sénior et du sport santé dont le Cercle Saint Laurent de Wasselonne, souhaite démarrer une activité « gym douce » à partir du jeudi 6 mars. Un flyer allant dans ce sens a d'ores et déjà été distribué aux habitants, les invitant à une première séance gratuite de 14h à 15h.

### **2025-01-13 – Communications et divers**

#### **Nouveaux arbres**

L'association d'arboriculture va fournir 4 tilleuls à la commune, dont deux seront plantés sur le terrain de l'aire de jeux.

#### **Retour sur les 3 dimanches de Noël**

La réunion de compte-rendu suite à l'organisation du marché de Noël les 1<sup>er</sup>, 8 et 15 décembre aura lieu mardi 11 mars à 20H.

#### **Suivi des demandes de permis de construire et demandes préalables et nouvelles demandes :**

##### **PC 067 190 24 R0008 HUGON Julien**

Objet : construction d'une maison individuelle (lotissement « Le petit pré »)  
Dossier accepté

##### **PC 067 190 24 R0005 M01 KOELSCH Lucie, HEBERT Quentin**

Objet : modification du permis avec ajout d'une piscine (rue du Schneeberg)  
Dossier accepté

##### **PC 067 190 25 R0001 FICHT Guillaume**

Objet : construction d'une maison individuelle (lotissement « Le petit pré »)  
En attente de pièces

##### **DP 067 190 25 R0001 DONGE Pascal**

Objet : construction d'une pergola  
Dossier accepté

##### **DP 067 190 25 R0002 KIEFFER Christophe**

Objet : construction d'un abri pour voitures  
En attente de pièces

**DP 067 190 25 R0003 CASSIUS DE LINVAL Charles**

Objet : pose de panneaux photovoltaïques

Dossier déposé, en attente

**2025-01-14 - Achat de nouvelles parcelles dans la commune**

M. le Maire propose d'acquérir deux nouvelles parcelles dans la commune, afin d'obtenir environ 18 ares en tout :

- Parcelle 89, section 8, surface de 795 m<sup>2</sup>
- Parcelle 92, section 8, surface de 1 198 m<sup>2</sup>

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil, après délibérations, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires afin d'acquérir ces deux parcelles, à signer l'acte de vente et décide d'inscrire cette acquisition ainsi que les frais de notaire au budget primitif 2025.

**2025-01-15 - Participation communale et dotation exceptionnelle pour le SIVU du Tannenwald**

Suite à la séance du 20 février 2025 lors de laquelle le compte financier unique 2024 du SIVU du Tannenwald a été présenté, voici les nouvelles participations communales qui ont été fixées :

- Participation de 53€/habitant, soit, pour la commune de HENGWILLER, un total de 10 494€
- Dotation exceptionnelle de 3 500€ pour chaque commune

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité d'inscrire ces dépenses d'un montant total de 13 994€ au budget 2025, au compte 65568 « Autres subventions ».

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 08.**

**Le Maire,  
Marcel BLAES**